

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

**CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

SÉANCE DU MERCREDI 12 MARS 2014

PROCES VERBAL

Madame Valérie Bertin, maire de Vallière, accueille les délégués dans la salle des fêtes de Vallière, commune au cœur de la nouvelle communauté de communes Creuse Grand Sud.

Monsieur le Président accueille les membres de l'assemblée. Il souhaite de la réussite aux candidats aux élections municipales. Il remercie les élus qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas se présenter à un nouveau mandat.

► **ETAIENT PRESENTS**

► DÉLÉGUÉS TITULAIRES : • MESSIEURS BRUNET, MOINE, AZAÏS, DIAS, FANNECHERE, GUILLON, PALLIER, VACHON, VADIC, CUISSET, TERNAT, COLLIN, DAROUSSIN, DELARBRE, DOUEZY, SIMONS, BERTRAND, CHEMIN, GEORGET, VERONNET, LE GUIADER, DEVARIS, GARRAUD, GUINOT, ARNAUD, LECOURT, BACH, LEGER, AUMENIER, KAPPELER, BARBE, BIALOUX, ANCEL, BŒUF, MALAURON, LETELLIER, DEGABRIEL MESSDAMES AZAÏS, BORDERIE, BOURLION, DECHEZLEPRETRE, DEFEMME, LEONARD, PISANI, MOULIN, NICOUX, GREGOIRE, GRAND, CHABANT, PALLIER, BERTHELEMOT, BERTIN, DESMICHEL.

► DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : MESSDAMES ET MESSIEURS MAGNAT, FOURNET, PERRUCHET, TOURET.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

PREAMBULE Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu de la précédente séance

- 1. Comptes Administratifs 2013**
- 2. Comptes de Gestion 2013**
- 3. Affectation des résultats**
- 4. Budgets primitifs 2014 et engagements pluriannuels**
- 5. Affaires générales**
- 6. Questions diverses**

Préambule ► Désignation d'un secrétaire de séance

► **RAPPORTEUR · Monsieur MOINE.**

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de désigner un secrétaire de séance. Il propose que ce soit Mme Evelyne CHABANT. L'assemblée n'y est pas opposée.

Préambule ► Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Mme Evelyne CHABANT propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 février 2014 :

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N°1 ► **Comptes administratifs**

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il est possible réglementairement de voter les comptes administratifs 2013 et les budgets 2014 lors de la même séance. Les comptes administratifs 2013 des deux anciennes comcom peuvent être votés ce jour par l'ensemble des délégués actuels de Creuse Grand Sud.

Il indique également qu'il n'y a pas d'obligation de voter un Document d'Orientation Budgétaire dans notre cas de fusion-extension.

Monsieur Pierre SIMONS présente le compte administratif 2013 de la CC du Plateau de Gentioux. Il donne lecture des résultats en section de fonctionnement et d'investissement et de la comparaison entre les montants prévus et réalisés en 2013. Il précise que des soldes anciens de subventions de la CAF et de l'Agence de l'Eau ont été perçus en 2013.

Concernant les recettes de fiscalité et les dotations, il note que des changements successifs d'imputation ont été demandés par la Trésorerie en cours d'année, ce qui rend difficile une lecture par article budgétaire.

Madame Evelyne CHABANT présente le compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes de la CC d'Aubusson-Felletin. Elle fait état des crédits consommés par chapitre en fonctionnement et se félicite d'un taux de consommation des crédits de 95%.

Elle précise que les montants élevés de carburants s'expliquent par l'utilisation quotidienne des camions-bennes pour la collecte des ordures ménagères.

La collectivité ayant plus de 3500 habitants, l'ensemble des amortissements sont obligatoires.

En recettes, le Fonds de péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) est en hausse. De plus, les écarts entre la prévision et la réalisation s'expliquent par le décalage dans la perception de certaines subventions. Comme pour la CC du Plateau de Gentioux, la Trésorerie a eu du mal à indiquer les bonnes imputations budgétaires qui ont pu changer en cours d'année.

En investissement, les montants importants en Restes à Réaliser portent pour l'essentiel sur la piscine et le boudrome intercommunal. Madame Chabant souligne qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2013.

Budget annexe SPANC : les charges de personnel correspondent à un remboursement au budget général.

Budget annexe Zones d'Activités Economiques : les seules dépenses correspondent à des études. Monsieur Pierre SIMONS demande pourquoi il n'y a pas de FDAEC perçu sur les voiries. Madame CHABANT répond que le FDAEC est perçu dans le budget général.

Budget Atelier-relais : l'article « revenu des immeubles » correspond au loyer versé par le locataire du garage. Il n'y a pas d'amortissements nécessaires sur ce budget.

L'excédent est dû au décalage de 6 mois dans le versement des loyers au démarrage de l'opération.

Messieurs LETELLIER et MOINE, présidents des anciennes communautés de communes du Plateau de Gentioux et d'Aubusson-Felletin, quittent la salle.

Madame Evelyne CHABANT propose au conseil d'adopter les comptes administratifs 2013 :

Pour le Plateau de Gentioux :

Budget Principal : adopté à l'unanimité

Budget annexe SPANC : adopté à l'unanimité

Pour Aubusson-Felletin :

Budget Principal : adopté à l'unanimité

Budget annexe SPANC : adopté à l'unanimité

Budget annexe Zones d'Activités Economiques : adopté à l'unanimité

Budget annexe Atelier-relais : adopté à l'unanimité

N°2 ▶ Comptes de gestion 2013

Madame CHABANT propose au conseil de voter les comptes de gestion des anciennes communautés de communes du Plateau de Gentioux et d'Aubusson-Felletin.

Les comptes de gestion 2013 sont adoptés à l'unanimité.

N°3 ▶ Affectation des résultats

Budget principal :

Le total à affecter pour les deux anciennes communautés de communes s'élève à 2 367 666.48 €.

Le besoin de financement est de 1 522 966.88 €

Le report en excédent de fonctionnement s'élève au total à 844 699.60 €

adopté à l'unanimité

Budget SPANC :

Déficit reporté en fonctionnement : 2 853.47 €

Excédent reporté en investissement : 533.74 €

adopté à l'unanimité

Budget Zones d'Activités

Déficit reporté : 11 749.25 €

adopté à l'unanimité

Budget Atelier-relais

Montant à affecter : 6 841.63 €

Besoin de financement : 6 247.12 €

Report en excédent de fonctionnement : 594.51 €

adopté à l'unanimité

N°4 ▶ Budgets primitifs 2014 et engagements pluriannuels

Budget principal

Monsieur Jean-Marie LE GUIADER demande pourquoi le budget est voté avant les élections.

Monsieur Michel MOINE indique que l'Etat nous a demandé de le faire avant le 30 mars 2014, car il s'agit simplement d'une obligation légale. Cependant, il y aura lieu de faire plusieurs délibérations modificatives en cours d'année.

Il précise que ce budget est réalisé avec des estimations prudentes en ce qui concerne les dotations, dont les montants officiels ne sont pas encore connus. Il prend l'exemple du FPIC, dont le montant a augmenté l'année dernière. Cette attitude prudente fait qu'on ne peut s'attendre qu'à des bonnes nouvelles. Il n'y a pas eu d'emprunts en 2013, la communauté de communes s'est donc mécaniquement désendettée, même si elle ne l'était pas beaucoup.

Pour une meilleure vision analytique, il est proposé cette année un nouveau mode de présentation du budget, plus pédagogique, avec une classification par Mission/Programme/Action.

Monsieur Michel MOINE souligne que 64% du budget ira financer les nombreux projets d'investissement, avec un effort particulier sur les nouvelles activités et le développement sportif et culturel.

Monsieur Pierre SIMONS s'interroge sur les 15 000 € prévus à l'article Alimentation.

Madame Evelyne CHABANT répond qu'il s'agit uniquement du besoin pour le CLSH de Gentioux, et qu'une délibération modificative sera nécessaire après l'adoption des nouveaux statuts.

Monsieur Pierre SIMONS demande à quoi correspondent les « locations mobilières ».

Il s'agit de la location des copieurs sur les différents sites de la Communauté de communes.

M. SIMONS demande comment procède t'on pour les amortissements que l'ex-comcom du Plateau de Gentioux n'était pas dans l'obligation d'effectuer (collectivité de moins de 3500 habitants) ?

Monsieur Jean-Sébastien COMBE indique que les modalités de rattrapage de ces amortissements ne sont pas encore calées avec le comptable, et qu'une délibération modificative sera effectuée dans l'année.

Monsieur Jean-Marie LE GUIADER remarque qu'une nette hausse des dépenses est prévue concernant les ordures ménagères, malgré la fusion avec le Plateau de Gentioux.

Monsieur Michel MOINE indique que l'explication réside dans le fait que Creuse Grand Sud comprend trois nouvelles communes, et que le traitement était moins onéreux sur l'ex-comcom d'Aubusson-Felletin que sur celle du Plateau (plus de volumes). Pour avoir le temps de s'organiser en régie, un avenant de prolongation au contrat entre l'ex-Plateau de Gentioux et SITA est prévu, suivi d'une remise en concurrence.

Monsieur Pierre SIMONS demande en quoi consistent les participations de la Région.

Madame Evelyne CHABANT précise qu'il s'agit de subventions portant sur l'habitat, le Pôle Local d'Accueil, le contrat rivière, des contrats aidés.

Monsieur LE GUIADER demande pourquoi les dotations d'intercommunalités n'additionnent pas celles des 2 anciennes communautés de communes.

Monsieur Michel MOINE répond que le budget a été construit sur des bases prudentes, en tenant compte du départ de Peyrelevade, et qu'on ne peut ainsi s'attendre qu'à de bonnes surprises.

Concernant la mission n°3, monsieur David DAROUSSIN demande quelle est l'organisation des postes et la répartition du travail entre les deux agents chargés de la politique d'accueil ?

Monsieur Michel MOINE indique que ces deux agents travaillent en commun dans la même communauté de communes mais sur des postes qui ont des spécificités différentes.

Monsieur David DAROUSSIN s'interroge sur une nouvelle étude tourisme inscrite au budget. Comment cela s'articule avec ce qui a été fait jusqu'à présent ?

Monsieur Michel MOINE explique que l'étude actuelle ne porte que sur l'organisation de l'outil « Office de Tourisme ». Une nouvelle étude est budgétée pour se donner la possibilité de définir une stratégie touristique globale, avec un plan d'action, à l'instar de ce qui a été fait par le cabinet CODE sur l'économie.

Madame Evelyne CHABANT indique qu'il convient de passer les subventions d'amélioration de l'habitat en investissement.

Monsieur Thierry LETELLIER apporte des précisions sur le projet d'acquisition auprès de Creusalis de trois logements au FAM de Gentioux. Creusalis va réaliser des travaux de réhabilitation avant la vente, et ces logements seront toujours loués à l'APAJH, gestionnaire du foyer d'accueil.

Monsieur Philippe COLLIN s'étonne du montant élevé de la prévision pour l'achat d'une benne à ordures ménagères, au compte 215.

Monsieur Michel MOINE précise que le budget prévoit la dépense TTC, et qu'il est prévu à ce compte l'achat de deux autres véhicules utilitaires.

Monsieur David DAROUSSIN relève que le montant budgété pour la réalisation du boulodrome lui paraît plus élevé que prévu.

Monsieur Michel MOINE explique qu'il s'agit de l'intégralité de la dépense toutes taxes comprises, y compris la maîtrise d'œuvre et les frais annexes, alors que les plans de financements sont établis en Hors Taxes.

Monsieur Jean-Louis AZAÏS demande pourquoi il existe un écart de 40 000 € en dépenses d'investissement entre les deux documents distribués.

Monsieur Jean-Luc LEGER indique que cet écart est dû au projet de création d'une Maison d'Accueil Familiale à Saint-Marc à Loubaud. Cette opération est menée par Creusalis, avec pour la communauté de communes un reste à charge de 7,5% de la dépense, en raison de sa compétence logement. Ce principe avait été validé par la communauté de communes du Plateau de Gentioux.

Madame Evelyne CHABANT précise que le bon chiffre figure sur le projet de délibération.

Le budget primitif 2014 est adopté à l'unanimité.

Budget SPANC

Monsieur Pierre SIMONS demande pourquoi la dépense de « prestations » est en hausse.
Monsieur Jean-Sébastien COMBE explique que le changement de la réglementation implique la requalification des diagnostics du SPANC déjà réalisés. Madame Evelyne CHABANT indique que le surcoût est pris en charge à 50% par l'Agence de l'Eau.

Adopté à l'unanimité

Budget Zones d'Activités Economiques

Madame René NICOUX demande si la communauté de communes bénéficie du FCTVA sur les investissements dans ce budget.
Madame Evelyne CHABANT répond par la négative, car il s'agit d'un budget Hors Taxes.

Adopté à l'unanimité

Budget atelier-relais

Monsieur Pierre SIMONS demande si des travaux sont à prévoir sur le bâtiment.
Monsieur Michel MOINE lui précise que c'est le locataire qui doit faire son affaire des obligations qui incombent au propriétaire, une fois passée la période de garantie des travaux initiaux.

Adopté à l'unanimité

N°5 ► Affaires générales

SIGNATURE D'UN EMPRUNT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS

Il s'agit d'un prêt de 1 500 000 € indexé sur le Livret A, soit un taux de 2.25% et destiné à la piscine. Monsieur le Président précise que la Communauté de communes peut bénéficier de cette enveloppe réservée aux collectivités pour la moitié de son besoin de financement.

Monsieur Philippe COLLIN affirme, comme il l'a déjà fait lors de précédents conseils communautaires, que la durée d'amortissement de la piscine (40 ans) est trop longue.

Monsieur Michel MOINE précise que les 40 années correspondent à la durée de vie réelle du bien. Certes des travaux de maintenance seront nécessaires, mais il ne lui semble pas anormal de lisser l'effort, donc l'emprunt, sur les générations qui vont utiliser cet équipement.

Pour la 2^{ème} tranche de financement, il sera fait appel aux banques qui prêtent traditionnellement aux collectivités, telles que la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole ou la Banque Postale.

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Nicole PALLIER présente la synthèse des propositions de la commission culture qui s'est réunie le 4 mars au sujet des demandes de subventions présentées par des associations. D'autres demandes sont arrivées ultérieurement et sont présentées sur table au conseil.

Association	Intitulé du projet	Montant proposé
Les portes du monde	37ème festival Danses, Musiques et Voix du Monde	10 000,00 €
Compagnie Yvonne Septante	La Boum facette	1 000,00 €

Pays'sage	15^{ème} éditions des Bistrots d'hiver	3 000,00 €
Association du Docteur Eugène Jamot	Tropique en marche	1 000,00 €
Cinéma Le Colbert	Animations mensuelles	12 000,00 €
Emile a une vache	Programmation annuelle	1 500,00 €
Association Nuits noires à Aubusson	Festival Nuit Noires à Aubusson	2 000,00 €
AL FJEP - Amicale Laïque d'Aubusson	Centenaire du départ des tapissiers pour la Grande Guerre	1 250,00 €
Court-Circuit	"Faîtes de la récup"	750,00 €
Pour la salle des fêtes de Faux-la-Montagne	Programmation culturelle pluridisciplinaire avec résidences d'artistes	1 500,00 €
Sans sucre ajouté	Tournée intercommunale du spectacle "L'échappée belle/ parole en musique"	1 200,00 €
Cordes et Compagnies	Festival saisonnier "Cordissime" (Schubertiades et Instruments d'Amour)	1 000,00 €

Madame Nicole PALLIER apporte les précisions suivantes :

Pour l'Association du Docteur Eugène Jamot, la demande était de 1500 €.

Pour l'Association Cordes et Compagnies, la demande était de 2000 €

Concernant la demande de l'association Court-Circuit, Madame Valérie BERTIN s'interroge sur la nature de cette demande. Monsieur Michel MOINE précise qu'il ne s'agit pas de la subvention de fonctionnement versée à cette association mais d'un évènement, la « Faîtes de la récup ».

Le conseil entérine les propositions de la commission culture à l'unanimité, avec néanmoins les abstentions de M. Gilles PALLIER (Cinéma le Colbert), Mme Rolande LEONARD (Amicale Laïque d'Aubusson), Mme Catherine MOULIN (Association pour la Salle des Fêtes de Faux).

Demandes complémentaires :

Solidarité Millevalches est une épicerie sociale qui aide des personnes en difficulté y compris sur le territoire de la Communauté de communes. La demande est de 300 €.

Association LAUSEC : accueil de personnes majeures en détresse. La demande est de 5000 €.

Association Tom Pousse, gestionnaire de la crèche de Faux la Montagne. Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens, fixant le montant de la subvention 2014 à 87 877 €.

Ces trois demandes sont validées à l'unanimité.

AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AGRANDISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL DE FAUX LA MONTAGNE

Madame Catherine MOULIN présente les travaux supplémentaires qui s'avèrent nécessaires pour l'agrandissement du multi-accueil de Faux la Montagne. Elle propose d'entériner les avenants correspondants, pour un montant total de 10 823.18 €.

Accord du conseil, avec une abstention (Madame Catherine MOULIN).

RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LA DELIBERATION N°2014-013

Madame Evelyne CHABANT informe le conseil des décrets réformant certains cadres d'emploi de catégorie B. Ces dispositions n'ont pas été intégrées à la délibération n°2014-013. Elle propose au conseil de rectifier en conséquence cette délibération.

N°6 ▶ Questions diverses

AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL VIENNE-AMONT

Monsieur Thierry LETELLIER explique que de très nombreux maîtres d'ouvrage sont signataires de ce contrat et demandent cet avenant afin de faire des ajustements dans leurs programmes de travaux. Par substitution à la communauté de communes du Plateau de Gentioux, il est proposé au conseil d'entériner cet avenant.

Accord à l'unanimité du conseil.

ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)

La communauté de communes souhaite adhérer à cet organisme afin de bénéficier de son expertise pour la gestion des services publics d'assainissement non collectifs.

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 500 €.

Monsieur Pierre SIMONS demande si cette cotisation de la communauté de communes dispense les communes d'adhérer. Monsieur Michel MOINE répond par l'affirmative.

ANNULATION PARTIELLE DE LOYERS : AUBERGE DE SAINT-MARC A LOUBAUD

Monsieur le Président présente la demande du gérant de l'Auberge de St-Marc à Loubaud, portant sur une annulation partielle de loyer, en raison de difficultés économiques.

Il propose au conseil d'accorder cette aide mais de la conditionner à un accompagnement par les techniciens de la communauté de communes, afin d'explorer de nouvelles pistes d'activités et redresser la barre. Il précise que la sollicitation portait sur l'annulation de 3 mois du loyer commerce et logement. Comme il ne semble pas opportun d'annuler des loyers du logement, Monsieur le Président propose que soient finalement annulés 6 mois de loyers du commerce seul.

TRANSFERT DE LA MAISON MEDICALE DE PEYRELEVADE : REPARTITION DU MONTANT A PERCEVOIR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BUGREAT SORNAC

Monsieur le Président explique que le transfert de la Maison médicale de Peyrelevalde à la Communauté de communes de Bugeat-Sornac a été acté par la Communauté de communes du

Plateau de Gentioux contre le versement d'une somme de 559 000 €, comprenant également la cession gratuite du bâtiment de l'association d'entraide du Plateau. Sans remettre en cause cet accord, la Communauté de communes de Bugeat-Sornac souhaite que les 559 000 € à verser soient répartis de la façon suivante :

300 000 € pour la maison de santé.

100 000 € pour le bâtiment de l'association d'entraide du Plateau.

159 000 € correspondant au solde de l'encours de la dette de Peyrelevade (art 5211-25-1 du CGCT)

Monsieur le Président ne voit pas d'inconvénient à accepter cette ventilation.

Accord à l'unanimité du conseil.

Pour conclure la séance, Monsieur Michel MOINE présente aux délégués les deux agents arrivés récemment au sein de la communauté de communes, Mme Marianne SAINT-RAPT, graphiste-designer, et M. Jean-Philippe ROULLET, directeur des services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite les élus à se retrouver autour d'un pot de l'amitié.